



**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le **10 MARS 2026**

ID : 024-252405329-20260303-06_03_2026-DE

Délibération N°06_03_2026

Objet : Bilan des Acquisitions et Cessions Foncières 2025

Séance du mardi 03 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le trois mars, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	mercredi 25 février 2026	
Nombre de délégués en exercice : 33	Nombre de délégués présents : 20	Nombre de votants : 21
Nombre de pouvoirs : 1		
Compétences : Obligatoire	Nombre de voix par compétence : 64	
Secrétaire de séance	M. Gé KUSTERS	

Présents :

Pascal PROTANO, Evelyne ROUX, Alain MARTY, Bernadette SALINIER, Marc MELOTTI, Jérôme PEYRAT, Gé KUSTERS, Gérard TEILLAC, Vincent FARGEAS, Alain PEYROU, Jean Pierre COLIN, Michel DOBBELS, Jean Paul DUBOS, Bernard TRIFFE, Jean Pierre CAZES, Marjorie MOLLETON, Frédéric GAUTHIER, Michel DONNETTE, Thierry BOIDE, Jean Marcel BEAU

Absents :

Thierry CIPIERRE, Pierre JAUBERTIE, Francis COLBAC, Daniel LE MAO, François ROUSSEL, Philippe ROUSSEAU, Vincent RIVAUD, Serge ORHAND, Jean Louis DESSALLES, Hervé COUSTILLAS, Brigitte CABIROL, Johann DESPORT

Pouvoirs :

Hélène REYS donne pouvoir à Pascal PROTANO

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

10 MARS 2026

ID : 024-252405329-20260303-06_03_2026-DE

Bilan des Acquisitions et Cessions Foncières

En application de l'article L.5722-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical doit chaque année délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées soit directement par la structure, soit par l'intermédiaire de personnes publiques ou privées agissant pour son compte.

Les montants ci-dessous sont indiqués Hors Taxes et Hors Droits.

1. Acquisitions Foncières

Désignation du bien	Montant	Vendeur	Acquéreur	Références cadastrales et superficie				
				section	N°	Commune	lieu dit	surface
NEANT								

2. Cessions Foncières

Désignation du bien	Montant	Vendeur	Acquéreur	Références cadastrales et superficie				
				section	N°	Commune	lieu dit	surface
NEANT								

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le bilan des acquisitions et des cessions foncières pour l'année 2025

Pour : 41	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le 10 Mars 2026

Secrétaire de séance

Gé KUSTERS

Pour extrait conforme :

Coulounieix-Chamiers le :

10 Mars 2026

Président du SMD3

Pascal PROTANO

